

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	63 (1918)
Heft:	3
Artikel:	Le groupe de mitrailleurs attelé et son importance pour la division
Autor:	Immenhauser
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-340054

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXIII^e Année

N° 3

Mars 1918

Le groupe de mitrailleurs attelé et son importance pour la division.

I. ORGANISATION ET MOBILITÉ.

Dans la compagnie de mitrailleurs et dans la compagnie de mitrailleurs de montagne, les charrettes et les chevaux ou mulets de bât sont conduits par un conducteur à pied marchant à côté du cheval; les voitures à deux chevaux sont conduites du siège. Sauf le commandant de compagnie, les officiers ni les sous-officiers ne sont montés. Les recrues conducteurs, les élèves sous-officiers et les sous-officiers ne reçoivent aucune leçon d'équitation. Les voitures du train de l'infanterie sont aussi conduites du siège; on pourrait plus facilement renoncer à monter le sous-officier du train des bataillons que l'officier de compagnie des unités de mitrailleurs.

Outre une compagnie de mitrailleurs par bataillon, la division possède un groupe de mitrailleurs attelé à trois compagnies, dont tous les officiers, sergents-majors, sergents et caporaux conducteurs sont montés, et dont les voitures à quatre chevaux sont conduites de la selle. Les recrues-conducteurs et les élèves sous-officiers reçoivent par conséquent l'instruction du cavalier, seuls de toutes les recrues et de tous les élèves sous-officiers de l'infanterie.

L'organisation des compagnies attelées est la conséquence de l'attribution aux divisions par la loi d'organisation des troupes de trois compagnies de mitrailleurs seulement (une compagnie attelée par brigade d'infanterie, et une compagnie de montagne par brigade de montagne). Le champ d'action de deux ou trois compagnies de mitrailleurs s'étendait donc sur le front

de deux ou trois brigades. De là la nécessité de donner à ces premières unités de mitrailleurs, pour autant qu'elles étaient destinées à la guerre en rase campagne, une mobilité supérieure à celle des compagnies de mitrailleurs actuelles des bataillons. Si, malgré la création des compagnies de mitrailleurs des bataillons, on a conservé le groupe attelé de la division, et même remplacé les quatre anciennes compagnies de mitrailleurs de montagne par autant de compagnies attelées, il doit y avoir à cela une raison qu'il ne faut chercher que dans *l'utilisation tactique* des mitrailleurs attelés. Autrement, on ne comprendrait pas que l'infanterie ait conservé, dans son système d'instruction, la complication résultant de l'équitation à enseigner aux recrues-conducteurs et aux élèves sous-officiers des mitrailleurs attelés.

Le premier alinéa du chiffre 314 de l'*Instruction provisoire pour les mitrailleurs d'infanterie* dit :

« Le groupe de mitrailleurs attelé à trois compagnies attribué à la division peut être gardé par le commandant de division à sa disposition, ou être attribué en entier ou par compagnies aux brigades ou aux régiments. »

Mais cette instruction ne donne aux commandants de division, de brigade ou de régiment aucune indication sur la valeur actuelle de cet organisme spécial.

Pour le moment, la compagnie de mitrailleurs attelée n'a que six pièces, comme les autres unités de mitrailleurs. Par contre, elle possède 73 chevaux de selle et de trait, pour 36 à la compagnie de mitrailleurs. C'est un trop grand appareil pour 6 mitrailleuses. Aussi l'augmentation du nombre des caissons de 3 à 6 a-t-elle cherché un meilleur équilibre. A l'occasion du renforcement des compagnies attelées de 4 à 6 pièces, les arrière-trains des caissons seront transformés, et auront des dimensions et un aménagement analogues à ceux des voitures-pièce. Le coffre postérieur de l'arrière-train du caisson pourra alors recevoir 2 mitrailleuses avec affût-bouclier, moyennant une réduction de 9600 à 8000 cartouches.

La nouvelle compagnie attelée comptera donc, outre 6 voitures-pièce portant chacune une mitrailleuse avec trépied et 8000 cartouches, pour le combat aux grandes distances,

6 caissons contenant chacun 2 mitrailleuses avec leur affût-bouclier et 8000 cartouches, pour le combat aux courtes distances.

Chaque section des compagnies de mitrailleurs attelées disposera donc désormais de 2 pièces pour le combat éloigné et de 4 pièces pour le combat rapproché ; la compagnie elle-même aura 6 pièces de la première catégorie et 12 de la seconde.

Cette organisation permet de détacher des sections munies de pièces des deux genres, et aussi de former 5 sections, soit 2 sections de combat éloigné à 3 pièces avec trépieds (et 3 voitures-pièce), et 3 sections de combat rapproché à 4 pièces avec affût-bouclier (et 2 caissons).

Si nous considérons le personnel nécessaire à cette organisation, en nous basant sur les *Prescriptions pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse 1915*, nous voyons que nous pouvons, avec le personnel de la compagnie de mitrailleurs attelée, servir les 18 pièces et former les cadres de 5 sections. Les 4 officiers subalternes et le sergent-major ou un sergent qualifié, commandent les sections ; il y a un sergent ou caporal pour 2 pièces. Des 50 mitrailleurs, 36 fonctionnent comme tireurs et aide-tireurs-observateurs, 14 restent disponibles comme porteurs de munitions et comme réserve. A vrai dire, ce n'est pas calculé largement ! Une augmentation d'un ou deux chefs de section, de deux caporaux-mitrailleurs et d'un sergent monté ou caporal-conducteur est désirable ; le trompette, par contre, n'est pas indispensable. Une autre augmentation de personnel n'est pas possible, à moins d'attribuer à la compagnie une voiture spéciale servant uniquement au transport du personnel, par exemple, un fourgon à quatre chevaux. C'est un moyen de transport qui a été utilisé lors de la mobilisation de 1914 par les compagnies attelées et les escadrons de mitrailleurs de landwehr dont le matériel de corps n'était pas encore prêt. On verra plus loin qu'on peut encore se tirer d'affaire d'une autre manière.

L'augmentation prévue des compagnies de mitrailleurs attelées à 18 mitrailleuses, c'est-à-dire à la puissance de feu d'au moins 4 compagnies de fusiliers, ne justifie toutefois pas encore le maintien de leur organisation à 73 chevaux.

Notre article sur « L'état actuel de nos mitrailleurs d'infanterie » (février 1918), a démontré la possibilité de renforcer la compagnie de mitrailleurs normale de 6 à 38 mitrailleuses, au prix d'une augmentation de 35 à 48 chevaux seulement.

Le maintien du groupe de mitrailleurs attelé ne se justifie donc que si l'on prévoit pour lui un emploi exigeant une mobilité supérieure à celle des autres compagnies de mitrailleurs.

Le degré de mobilité des compagnies de mitrailleurs attelées a été clairement établi en automne 1916, lorsque les escadrons-mitrailleurs 11 à 14 firent leur premier service de relève avec le matériel des mitrailleurs attelés. Sur ma demande, le major de cavalerie Heer, qui avait recueilli une riche moisson d'observations durant de nombreuses années comme commandant d'escadron de mitrailleurs, a fait des expériences approfondies sur la mobilité relative des unités de mitrailleurs à cheval et attelées.

Il a constaté :

a) que l'allure du trot (200 à 220 m. à la minute) et la distance parcourue à l'heure (6 à 8 km.) sont les mêmes que dans l'artillerie et les échelons de combat (caissons, chariots et éventuellement cuisines roulantes) des escadrons de mitrailleurs à cheval, l'allure étant donc inférieure d'environ 2 km. à l'heure à celle des régiments de dragons ;

b) qu'une unité de mitrailleurs attelée attribuée à une brigade de cavalerie n'arrivera pas dans son secteur en même temps que la brigade, mais qu'elle l'y rejoindra après quelque temps ; c'est aussi le cas pour l'échelon de combat de ses escadrons de mitrailleurs à cheval et pour les batteries qui lui seraient attribuées ;

c) que le trot à travers champs, à travers des fossés et dans de mauvais chemins doit être évité, à cause de l'étroitesse des jantes et de la faiblesse des essieux ; qu'on ne peut donc pas exiger la même mobilité dans le terrain des unités de mitrailleurs attelées que des mitrailleurs à cheval.

Il ne faut pas croire que la prise de position doive ou puisse se faire comme le faisait l'artillerie après 1866 ou 1870. Chez les mitrailleurs attelés, il ne s'agit pas de désembrerler rapidement, mais de prendre les pièces, les affûts et les munitions

dans les coffres des voitures, de monter les mitrailleuses et de les porter dans la position. Dès qu'elle a reçu l'ordre de prendre position, la compagnie ou la section doit donc s'arrêter près de la position, autant que possible sous le dernier couvert, et se préparer pour le combat. Pendant ce temps, on reconnaît les emplacements des pièces et on donne l'ordre de les occuper, ce qui doit se faire *vite, silencieusement et à couvert*.

Le capitaine autrichien von Normann, après trois ans et demi d'expérience de la guerre à la tête d'un escadron de mitrailleurs, écrit dans *Winke für die Ausbildung mit dem M. G. und dessen Verwendung*¹ :

« Lorsqu'il s'agissait d'avancer en terrain découvert, à proximité de l'ennemi, je marchais de préférence après avoir dépaqueté. La raison en était que je n'aurais jamais voulu m'exposer au risque d'arriver au but avec hommes et munitions, mais ayant perdu en route un ou plusieurs chevaux. »

Nous sommes obligés encore plus impérieusement d'éviter les pertes de chevaux, notre élevage étant toujours minime et les pays voisins ayant interdit l'exportation des chevaux en Suisse depuis trois ans et demi.

La vitesse supérieure des unités de mitrailleurs attelées ne peut donc se manifester que dans la marche sur route, alternativement au pas et au trot.

On augmentera les résultats de cette marche, et on ménagera les chevaux, en appliquant un système de trot introduit il y a plus de trente ans par le colonel Bluntschli (autrefois officier de l'artillerie bavaroise, plus tard commandant de la brigade d'artillerie 6 et rédacteur de la *Zeitschrift für Artillerie und Genie*), dans sa brigade et qui fut aussi adopté avec succès par d'autres brigades. Il consistait à faire marcher les colonnes avec des distances d'une longueur de section au moins, et à faire changer l'allure non pas au même instant à toute la colonne, mais au même endroit, toutes les têtes de section changeant d'allure à leur passage au point indiqué. Ce système a l'avantage de diminuer les inconvénients de la poussière dans les longues reprises de trot, et de permettre l'utilisation com-

¹⁾ L. W. Seidel und Sohn, Wien 1917.

plète des petits parcours où le trot est possible. Dès que la première section a atteint le tronçon de route où on peut trotter, elle se met au trot, et ne reprend le pas que lorsqu'elle l'a parcouru jusqu'au bout.

La deuxième section reste au pas jusqu'à ce qu'elle ait atteint le point où la première s'est mise au trot, et reprend le pas également au même point que la première section, et ainsi de suite. Dans notre pays les routes plates, les montées et les descentes alternent si fréquemment qu'on est forcée de trotter sur les pentes si on règle les reprises de trot et de pas d'après l'heure ; cela fatigue à la descente les jambes et à la montée les poumons des chevaux. Si, par contre, on ne trotte qu'aux endroits favorables, avec une colonne serrée, il faut déduire du parcours au trot deux fois la longueur de la colonne, et on trotte trop peu.

II. VALEUR DU GROUPE DE MITRAILLEURS ATTELÉ POUR LA DIVISION.

Nous allons examiner quels services le groupe de mitrailleurs attelé peut rendre à la division et si ces services justifient son maintien.

1. MARCHE EN AVANT. — Selon que la division marche en une colonne ou en colonnes de brigade, le groupe peut, réuni ou réparti aux brigades, devancer par bonds l'avant-garde d'infanterie, sous le couvert de la cavalerie d'armée ou de la cavalerie d'avant-garde marchant en avant à portée de canon. Si de la cavalerie d'armée se trouve devant le front, des dragons instruits comme mitrailleurs peuvent être employés au service des mitrailleuses de combat à courte distance. Des guides peuvent remplir les mêmes fonctions s'il n'y a pas de cavalerie indépendante. On peut adjoindre au groupe dans le même but des fusiliers ou carabiniers instruits à la mitrailleuse et transportés sur des chars. En cas de nécessité enfin, les mitrailleurs du groupe attelé suffisent à remplir les fonctions de tireurs et d'aide-tireurs-observateurs, et il suffit de leur adjoindre le personnel nécessaire pour le ravitaillement des munitions et le chargement des bandes, ou de le mettre à sa

disposition au moment de l'entrée en ligne. Des soldats instruits peuvent apprendre ce travail en quelques jours pendant les services de relève, sans frais et sans dépense de munitions. Le chargement des bandes est une branche d'instruction que tout fantassin et tout cavalier devrait connaître, de façon à ce que le premier homme venu puisse être employé à ce travail. Il est aussi désirable que les compagnies d'infanterie de landsturm possèdent quelques hommes au courant de ce travail, car la cavalerie d'armée se trouvera souvent en contact avec l'infanterie de landsturm sur nos lignes d'obstacles, et devra l'utiliser. (I. S. C., 316, 2^e alinéa.)

J'ai, dans mes souvenirs de manœuvres, recueillis depuis trente ans, une quantité de cas où un groupe de mitrailleurs attelé envoyé en avant aurait rendu de précieux services. Notre terrain, sillonné de nombreuses rivières et de défilés, réclame précisément cet emploi du groupe.

2. RETRAITE. — L'« Instruction sur le service en campagne », § 172, exige que l'arrière-garde arrête l'ennemi qui poursuit, surtout par le feu, et le force à perdre du temps en se déployant, mais qu'elle rompe le combat rapidement dès que sa tâche est remplie. « L'artillerie de campagne, les mitrailleurs et la cavalerie sont particulièrement propres à cette destination. » Il est hors de doute que les unités de mitrailleurs à cheval ou attelées se prêtent mieux à cette tâche que les compagnies de mitrailleurs des bataillons.

(S'il s'agit d'une position d'arrière-garde au sommet d'un col de montagne, sur une route sans neige les automobiles sont le meilleur moyen de transport pour les mitrailleuses et leurs servants, et les bicyclettes pour les troupes qui les couvrent. Les automobiles et les bicyclettes peuvent seules donner la vitesse nécessaire pour se soustraire au feu de poursuite sur une route de montagne à la descente, surtout si la route est en zigzags prononcés.)

3. PROTECTION DES FLANCS ET APPUI. — Dans une guerre menée avec les armées actuelles, et avec des fronts s'étendant d'une mer à l'autre, ou d'une frontière du pays à l'autre, la protection des flancs par les patrouilles, selon l'I. S. C., § 169, ne suffira généralement pas et la marche sur un large front

s'imposera le plus souvent. Mais on n'aura jamais des forces suffisantes pour combler tout le front de divisions ou de brigades combinées. Comme dans la marche sur la Marne ou dans les opérations des Impériaux contre la Russie, on devra assurer les intervalles par des corps de troupe dont le faible effectif est compensé par une mobilité supérieure. Ce sont les brigades de cavalerie, les groupes de mitrailleurs attelés, les cyclistes et l'infanterie sur camions-automobiles ou autres véhicules. On doit aussi pouvoir compter pour cela sur l'infanterie du landsturm, mais elle a besoin d'un solide noyau des meilleures troupes de l'élite ou de la landwehr.

Ce qui précède suffit à démontrer qu'on a eu raison de maintenir les groupes de mitrailleurs attelés lors de la création des compagnies de mitrailleurs des bataillons.

III. EXEMPLES D'EMPLOI DES COMPAGNIES DE MITRAILLEURS ATTELÉES DEVANT LE FRONT DANS LA MARCHE EN AVANT.

Les tâches suivantes furent résolues par l'école de recrues prolongée des 3^e, 4^e et 6^e divisions. Chaque officier possède la carte « Thoune 1 : 100 000 » ou peut facilement se la procurer auprès d'un camarade.

SUPPOSITION. — « Nos troupes s'approchent de Thoune et de la vallée de la Gürbe venant de la Singine supérieure et du Simmenthal. Le groupe de mitrailleurs attelé de la division du centre qui s'avance par Schwarzenburg-Riggisberg a atteint la sortie est de Kirchdorf et reçoit :

» *L'Ordre I* : Nous nous concentrons derrière l'Aar et attendons l'ennemi qui s'avance de l'Emme. Barrez-lui les ponts d'Uttigen (Chf.), Jaberg et Thal gut, sans les détruire. La rivière en amont et en aval des ponts ci-dessus est gardée par les divisions voisines. »

On a admis que le commandant du groupe envoyait une compagnie à chaque front. La compagnie de recrues exécuta successivement les tâches des compagnies de Jaberg et de Thal gut.

Dès qu'une des tâches avait été résolue défensivement, arrivait :

« *L'Ordre II* : Nous marchons à l'ennemi au delà de l'Aar. Tenez le pont jusqu'à l'arrivée de l'infanterie. »

Ces exemples donnent l'occasion de démontrer l'emploi différent des mitrailleuses pour le combat à grande distance avec trépied, et des mitrailleuses pour le combat à courte portée avec affût-bouclier. Dans mon commentaire, je néglige les solutions adoptées par la compagnie d'école, qui disposait de 8 pièces à trépied et de 2 affûts-boucliers, et n'envisage que des compagnies possédant 6 pièces à trépied pour le combat aux grandes distances et 12 pièces à affût-bouclier pour le combat rapproché (que j'appellerai par abréviation : pièces-trépied et pièces-bouclier).

TACHE I a. — OCCUPATION DÉFENSIVE DU PONT DE JABERG.

Le commandant de compagnie se porta rapidement en avant avec les deux chefs de section désignés pour le commandement des 6 pièces-trépied, et fit suivre la compagnie jusqu'à la bifurcation près de la pointe nord du petit bois situé à 600 mètres à l'ouest du pont. Il fit avancer les trois premières pièces avec leurs voitures jusqu'à la bifurcation de Jaberg pour les avoir le plus tôt possible prêtes à barrer les accès immédiats du pont par leur feu. Une brève reconnaissance établit que la position des pièces-trépied se trouvait entre la lisière du bois près de la route Uttigen-Jaberg à 600 mètres au sud de la route Kirchdorf-Jaberg et un point situé à l'ouest du passage à niveau de la gare de Kiesen. Le secteur à droite de la route Kirchdorf-Jaberg n'offre pas des vues suffisantes sur le terrain entre le chemin de fer Kiesen-Wichtrach et le village de Kiesen, à cause des maisons et des vergers bordant la rue du village, mais permet un feu d'enfilade sur la route de la station de Kiesen au pont de Jaberg, ainsi que sur l'avant-terrain immédiat du pont et plus au sud. Les vues sur le chemin de fer Kiesen-pont du Rothachen sont gênées par les arbres de la rive droite de l'Aar.

Le secteur à gauche de la route a également peu de vues sur le chemin de fer et la plaine entre Kiesen et Wichtrach, mais

a un excellent champ de tir dans l'espace compris entre l'Aar et le Rothachen avec leurs rives boisées, le village de Kiesen et la route Kiesen-Heimberg.

Ordre : « La section-trépieds A prend position au sud, la section-trépieds B au nord de la bifurcation de Jaberg, sur la terrasse dominant la rive de l'Aar. La section A se prépare à prendre sous son feu la route entre la station et le pont, et le terrain longeant la rue du village, la section B le terrain des deux côtés du chemin de fer Kiesen-pont du Rothachen. Distance maximale jusqu'à ce dernier point 1400 mètres. »

Les sections-trépieds prirent position. Leurs voitures trouvèrent isolément des couverts derrière des maisons. Dès que le pont fut assuré, les chevaux furent mis à l'abri dans des granges, à l'abri des vues d'avion, et les voitures dissimulées.

Le commandant de compagnie avait dès lors le temps de faire reconnaître les positions de ses sections-boucliers. Il prit avec lui deux chefs de section pour le secteur au sud du pont et un pour le secteur au nord du pont. Cette reconnaissance dut se faire à pied.

Les *ordres partiels* suivants furent donnés :

« La section-boucliers C prend position au nord de l'Aar, sur un front de 400 à 500 mètres, son aile gauche à environ 300 mètres au sud du pont, pour prendre sous son feu la rive droite et ses bois, et pour flanquer par le sud le débouché du pont. »

« La section-boucliers D met deux pièces en position sur la rive droite immédiatement devant le pont. Une pièce tire en amont, l'autre en aval, sur les rives du fleuve. Les couvrir contre le feu de flanc. Deux pièces en réserve derrière le pont, mais prêtes à ouvrir le feu, l'une sur le pont, l'autre sur sa sortie nord-est. »

« La section-boucliers E prend position au nord de l'Aar sur un front d'environ 500 mètres, son aile droite à 300 mètres au maximum au nord du pont, pour prendre sous son feu la rive droite en amont et en aval. »

Les caissons des sections-boucliers furent mis à couvert dans les fermes et dans les bois derrière le front des sections. Le chariot de compagnie et la cuisine roulante restèrent à

couvert sur un chemin de forêt près de la bifurcation à 600 m. ouest de Jaberg.

TACHE II a. — OCCUPATION OFFENSIVE DU PONT DE JABERG.

On choisit comme position des pièces-boucliers la ligne du chemin de fer. L'emplacement des pièces-trépieds ne fut pas modifié.

« *Section-boucliers C* des deux côtés de la ferme située près de la voie au milieu du secteur : station de Kiesen-pont du Rothachen, pour prendre sous son feu la route de Kiesen au point 568 sur le Rothachen, les bois de la rive droite du Rothachen et le pont du chemin de fer sur ce ruisseau. »

« *Section-boucliers D* prend position à la gare de Kiesen pour prendre sous son feu la rue du village de Kiesen et le terrain avoisinant jusqu'à la ligne du chemin de fer. Si possible trois pièces dans les combles de la cidrerie avec directions de tir au sud, à l'est et au nord, et une pièce dans l'auberge avec direction de tir au nord-est. »

« *Section-boucliers E* occupe une position sur la voie ferrée Kiesen-Wichtrach, son aile droite à environ 400 mètres au nord de la station de Kiesen, son aile gauche en deçà du pont du chemin de fer sur le ruisseau coulant de Kiesen à Thalgut, pour prendre sous son feu la route Kiesen-Maurachern et le terrain entre cette route et la voie ferrée. »

« Chaque section-boucliers dispose d'un caisson. Dès que les dépôts de munitions seront organisés, ces caissons retournent à Jaberg. Les autres caissons restent à ma disposition à Jaberg. J'établirai au moyen de bateaux réquisitionnés la liaison des sections C, D et E avec la rive gauche, sans passer par le pont. »

Le commandant de compagnie fit rapport au commandant du groupe à Kirchdorf, en demandant où il devait renvoyer les caissons vides et si on lui enverrait des caissons d'infanterie de l'avant-garde ou des munitions sur camions automobiles.

TACHE I b. — OCCUPATION DÉFENSIVE DU PONT DE THALGUT.

Le commandant de compagnie fit avancer sa compagnie au trot sur la route qui de Kirchdorf longe à l'est le lac de Gerzensee, puis sur la route Gerzensee-Thalgut, avec l'ordre de

s'arrêter à couvert à la lisière sud du petit bois situé entre cette route et l'Aar. Lui-même, accompagné des chefs des deux sections-trépieds s'avança à cheval jusqu'à la lisière est du bois allongé entre Thalgué et le lac.

Ordre : « Les sections-trépieds A et B prennent position à la hauteur des maisons sur la pente à environ 200 mètres à l'ouest de l'Aar. — Section A avec 4 pièces-trépieds entre les routes Thalgué-Gerzensee et Thalgué-Kirchdorf, tient sous son feu le terrain entre le chemin de fer et l'Aar dès 300 mètres au nord jusqu'à 1000 mètres au sud de la station de Wichtrach. — Section B avec 2 pièces-trépieds, à la lisière sud du bois entre l'Aar et la route Gerzensee-Thalgué, tient sous son feu le pont, son débouché est et le secteur compris entre la voie ferrée Kiesen-Wichtrach et la rive droite boisée au sud du pont. Les voitures à couvert derrière les bois. »

La reconnaissance des positions des pièces-bouclier se fit à pied avec un seul chef de section.

« *Section-boucliers C sur la rive gauche, occupe un front d'environ 500 mètres, son aile droite à 300 mètres au nord du pont, prend d'enfilade l'Aar et tient sous son feu la rive droite et la route conduisant à la station de Wichtrach. »*

« *Section-boucliers D place deux pièces derrière le pont, tenant le pont et son débouché, et deux pièces immédiatement en avant du pont, flanquant la rivière et ses bords : se couvrir contre le feu de flanc. »*

« *Section-boucliers E sur la rive gauche, occupe un front d'environ 500 m., son aile gauche à 300 mètres au sud du pont, tient sous son feu la rive droite et prend la rivière en enfilade. »*

« Les sections disposent de leurs caissons. Le chariot de compagnie et la cuisine roulante restent à couvert près du bois longeant la route de Gerzensee. »

On remarquera, au sujet des tâches Ia et Ib, que même en cas d'occupation défensive de la rivière il est bon de placer des mitrailleuses-bouclier devant le pont, de façon à laisser le champ libre pour les patrouilles et estafettes le plus longtemps possible. Cela est d'autant plus facile à exécuter que notre rive domine la rive ennemie.

TACHE II b. — OCCUPATION OFFENSIVE DU PONT DE THALGUT.

L'emplacement des sections-trépieds ne fut pas changé, mais on prépara un déplacement éventuel de la section B dans le secteur de la section A, de façon à pouvoir employer les 6 pièces-trépied frontalement contre le secteur compris entre la voie ferrée et la route.

Pour l'emploi des mitrailleuses-bouclier, le terrain offrait une solution idéale, que la simple lecture de la carte n'indique pas. A l'ouest de la route Thal gut-Wichtrach se trouvent deux carrières, l'une au début de son exploitation et l'autre ancienne. La nouvelle est à peu près à 300 mètres en avant du pont et à 50 mètres au nord de la route. Son front vers l'est est d'environ 40 mètres. Immédiatement à la lisière est de la forêt de la rive droite, à 500 m. au nord du pont, se trouve une carrière plus ancienne et plus étendue, dont une des faces fait front à l'est et l'autre au nord.

Les *ordres de détail* suivants furent donnés :

« La section-boucliers C laisse une mitrailleuse au pont. Cette mitrailleuse est destinée à battre de nuit les débouchés immédiats du pont, et s'installe en conséquence. Trois pièces prennent position dans la nouvelle gravière avec direction de tir contre la route de la gare et plus loin contre la voie ferrée Wichtrach-Kiesen. »

« La section-boucliers D gagne par la rive boisée la vieille carrière et s'y établit avec deux pièces tirant vers le nord dans le secteur entre la voie ferrée Wichtrach-Munsingen et l'Aar, et deux pièces tirant contre la station de Wichtrach et la voie ferrée plus au sud, y compris le pont de la route. »

« La section-boucliers E gagne par la rive boisée au sud de la route la lisière de la forêt sur la rive droite de l'Aar. Son aile gauche à environ 300 mètres et son aile droite à environ 800 mètres au sud de la route, et tient sous son feu l'espace compris entre la route Ober-Wichtrach-Maurachern, la voie ferrée et l'Aar. »

« Les caissons restent à couvert derrière l'Aar. Les munitions seront transportées, au moyen de charrettes réquisitionnées, dans les positions, où on établira des dépôts. Des bateaux sont préparés pour la liaison à couvert avec la rive gauche. »

La position des 12 mitrailleuses-bouclier se trouvait à environ 50 mètres en avant des 6 pièces-trépied. La position dominante de ces dernières leur permettait de tirer par-dessus les autres et dans l'intervalle entre les sections C et D. Il n'aurait pas été recommandable d'avancer jusqu'à la station de Wichtrach, à cause du champ de tir moins bon dans la direction de Ober-Wichtrach, pour ne pas trop s'éloigner de la position de la rive gauche, et pour éviter de se placer sous le feu des hauteurs de l'autre côté de la vallée.

Selon la hauteur des eaux, il peut être bon, dans un cas pareil, d'adjoindre à un groupe de mitrailleurs attelé un haquet de l'équipage de pont par compagnie, et même le chariot à nacelle. De cette façon, on assurera les communications des sections-boucliers envoyées au delà du fleuve, on évitera qu'elles se trahissent par la circulation sur le pont et s'exposent au feu ennemi, et l'on pourra faire les reconnaissances nécessaires en vue d'un pontage éventuel.

REMARQUES CONCERNANT LES TACHES CI-DESSUS.

Près des deux ponts, les petits couverts et les masques ne manquaient pas. Les pièces de flanquement, qui offraient leur propre flanc à l'ennemi, pouvaient aussi être placées à couvert et masquées. Mais le choix de ces masques et couverts exige une certaine habileté. On a essayé d'utiliser comme couverts pour les pièces-trépied les routes en remblai qui, à l'est de la voie, aboutissent au passage supérieur au sud de la station de Wichtrach. Ces remblais auraient fourni un couvert excellent pour des fantassins. Mais on ne peut pas poser des affûts-trépied dans des positions de ce genre sans de longs préparatifs, ou sans se résoudre à prendre position sur le remblai même. Du côté nord, un prolongement du remblai de la route et une rampe d'accès à une grange forment un angle droit et constituaient un excellent couvert contre le feu de front et de flanc. Cependant cet abri n'était pas utilisable pour les pièces-trépied. Ceci montre combien l'introduction d'un affût-bouclier est nécessaire et avec quel soin on doit reconnaître les emplacements des pièces-trépied. Il est vrai qu'on peut creuser dans un remblai ou un talus un emplacement assez grand pour y

loger un trépied, mais on n'a souvent ni le temps, ni les grands outils et les hommes nécessaires. Les chefs de section des compagnies de mitrailleurs doivent donc examiner à chaque prise de position si les mitrailleurs ne peuvent pas être couverts contre le feu frontal, en choisissant une position flanquante et en croisant les feux, et si cette solution n'est pas préférable à un emploi frontal des pièces-trépied.

Près des ponts de Jaberg et de Thalgut, les champs de tir étaient excellents, les arbres étant effeuillés et les champs dénudés. L'hiver est donc plus favorable à la défense que l'été. En été, les positions dominantes prennent encore plus d'importance. Le défenseur devra toutefois tenir compte du fait que l'avantage des champs de tir libres perd de sa valeur si l'assailant utilise les longues nuits pour ses attaques.

La compagnie d'Uttigen aurait trouvé des circonstances moins favorables au pont du chemin de fer, la rive droite dominant fortement. Une organisation offensive de l'occupation du pont aurait dû comprendre la hauteur de Thungschnet et même peut-être le Bünberg. Les ponts de Jaberg et de Thalgut étaient particulièrement favorables à une opération front à l'est, parce que la rive gauche domine fortement la rive droite.

L'étude des *mêmes tâches front à l'ouest*, c'est-à-dire pour le parti venant de l'Emmenthal, montre que les solutions offensive et défensive étaient plus simples au pont du chemin de fer d'Uttigen que dans l'autre sens. Aux ponts de Jaberg et de Thalgut, dans le cas de la tâche défensive, les bois de la rive permettent seuls d'amener des pièces-bouclier jusqu'au fleuve et près des ponts. Sans les boucliers, cela serait impossible, vu les positions dominantes de l'autre rive. Les pièces-trépied ne trouvent une position dominante permettant des feux étagés que près des passages supérieurs (où les emplacements doivent être creusés dans les remblais), et au bord de la hauteur à l'est de la route Wichtrach-Kiesen.

La solution de la *tâche offensive* ne se trouve qu'en avançant jusqu'au versant est de la vallée de la Gürbe. Là, on peut employer les pièces-bouclier en groupes au pied de la pente, dans le secteur de Gerolfingen-Noflen, et les pièces-trépied étagées plus en arrière au haut de la pente.

Les vallées étroites — où une pente peut être battue de l'autre — ou les défilés du Jura, offrent de tout autres conditions. Si les officiers de mitrailleurs utilisent toutes les occasions qui se présentent pour résoudre des tâches comme celles qui précèdent, ils trouveront toujours plus facilement la solution juste.

Considérant maintenant les tâches A et B d'une façon générale, nous voyons que les groupes de mitrailleurs attelés des trois colonnes de division marchant de l'ouest sur Thoune, Kirchdorf et Belp sont capables d'offrir une résistance suffisante dans le secteur du lac de Thoune à la région d'Allmendingen près de Berne, pour empêcher l'ennemi d'opérer un combat de rencontre et pour le forcer à un déploiement préparé. Un prochain article traitera de l'influence des mitrailleurs sur les procédés d'attaque.

IV. — CHOIX DES HOMMES ET DES OFFICIERS.

A. — LES HOMMES.

Le capitaine autrichien von Normann dit du recrutement des mitrailleurs à cheval :

« On doit procéder au recrutement des mitrailleurs à cheval avec le plus grand soin. Il est nécessaire de choisir ses hommes soi-même parmi ceux qui s'annoncent volontairement et qui montrent de l'intérêt pour l'arme ; même parmi ceux-là, il y a encore un triage à faire. On doit admettre comme principe absolu que pour un détachement de mitrailleurs les meilleurs hommes ne sont que juste assez bons. »

Ceci est aussi vrai pour nos groupes de mitrailleurs attelés.

L'indépendance et la responsabilité de chaque mitrailleur et de chaque conducteur des compagnies attelées sont si grandes que seuls des soldats absolument sûrs, instruits, de sang-froid et parfaitement disciplinés sont à la hauteur de cette tâche. Celui qui ne répond pas à ces exigences doit être transféré aux compagnies de mitrailleurs des bataillons, qui peuvent fournir les hommes de remplacement nécessaires. Les mêmes principes sont applicables aux sous-officiers. (Il est vrai que les mitrailleurs des bataillons doivent aussi répondre à de grandes exigences, mais leur travail est moins indépendant.) D'une

manière générale, il faut admettre que les mitrailleurs doivent être une troupe d'élite, parce que chaque mitrailleur doit être capable de manier une arme qui coûte 40 à 60 fois plus qu'un fusil, mais fait aussi 40 à 60 fois plus de travail. *Nos mitrailleurs doivent prendre dans l'infanterie la place que les carabiniers ont perdue.*

B. — LES OFFICIERS.

Les groupes de mitrailleurs attelés sont les seuls corps de troupes d'infanterie où chaque officier ait l'occasion de développer sa connaissance du cheval, des soins à lui donner, et de son utilisation rationnelle. Aussi le groupe de mitrailleurs attelé devrait-il devenir pour la division une troupe d'instruction où tous les futurs commandants de compagnies de mitrailleurs et même leurs remplaçants, les officiers de compagnie, seraient préparés à leur tâche. A cette occasion qu'on veuille bien remarquer combien il serait utile de remonter à nouveau les officiers de compagnie, tandis que les sous-officiers du train des bataillons pourraient très bien faire leur service à pied, comme c'est le cas pour les sous-officiers.

On ne devrait attribuer aux compagnies de mitrailleurs attelées que des premiers-lieutenants (exceptionnellement des lieutenants âgés), déjà notés comme aptes au commandement d'une compagnie. Le service monté de ces chefs de section serait un encouragement et une récompense pour les bons services rendus comme chefs de section d'infanterie ou de mitrailleurs à pied, et pour des preuves données d'intérêt pour le cheval.

Pour que les compagnies attelées puissent remplir cette tâche, on doit poser à leurs commandants certaines exigences. Ils ne devraient être, en principe, que des officiers-instructeurs instruits spécialement pour l'équitation et la conduite. Notre régie fédérale des chevaux est tout indiquée pour donner cette instruction spéciale. On devrait y reconstituer l'école d'équitation, de conduite et de service du train qui existait sous la direction du colonel Vigier et qui a donné de bons résultats. L'enseignement de l'équitation à l'école militaire ne suffit pas, parce qu'il reste trop peu de temps pour les branches d'instruction pratique, et que cette instruction est trop décousue.

Il y aurait cependant tout avantage à maintenir l'équitation

à l'école militaire, pour obtenir une alternance entre le travail intellectuel et le travail physique, et pour ne laisser perdre aucune occasion de développer chez nos officiers l'équitation et le sentiment du cheval.

L'effectif des chevaux de trait de notre infanterie a beaucoup augmenté. Désormais, les commandants de troupes seront responsables de 35 à 47 chevaux de trait dans la compagnie de mitrailleurs, de 52 à 64 chevaux de bât et de trait dans la compagnie de mitrailleurs de montagne, de 75 à 87 chevaux de bât et de trait dans le bataillon d'infanterie de montagne, avec sa compagnie de mitrailleurs de montagne.

Ces chevaux si nombreux et si précieux doivent être employés et traités avec intelligence pour éviter des dommages irréparables. Les frais d'une école d'équitation pour les instructeurs de l'infanterie, du génie, des troupes sanitaires et des subsistances, et si possible aussi de l'artillerie, seraient amplement compensés par l'économie de chevaux qui en résulterait.

Il ne serait pas mauvais non plus qu'à côté des instructeurs d'infanterie, on mît au courant du service des groupes de mitrailleurs attelés des officiers de cavalerie ayant commandé avec succès des escadrons de mitrailleurs. Les deux armes y obtiendraient une liaison plus intime et gagneraient réciproquement à ce contact.

Souhaitons à nos groupes de mitrailleurs attelés de garder leur belle hardiesse, de développer les capacités et l'indépendance de chacun, et de se distinguer par un emploi judicieux et ménager de leurs moyens de combat, hommes et matériel.

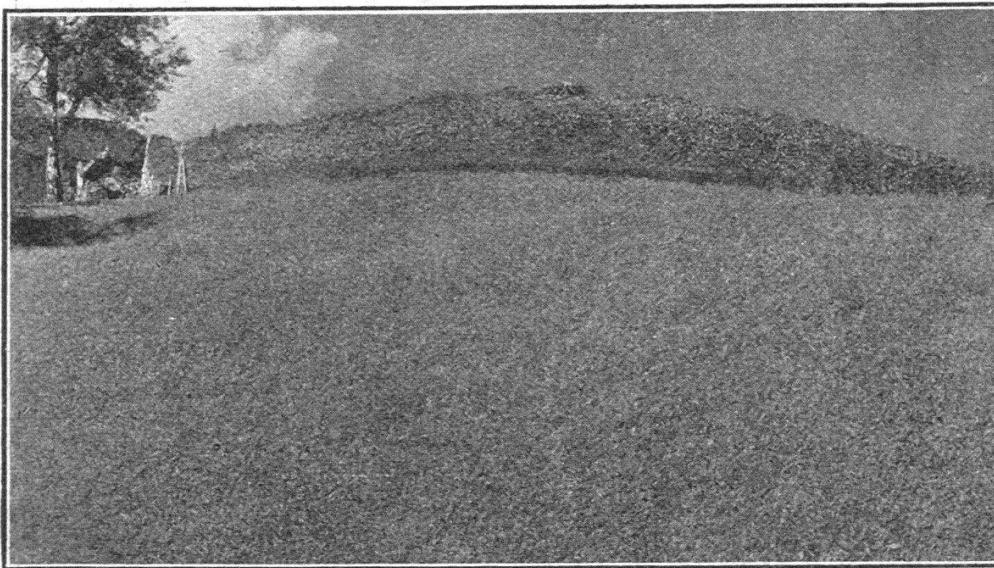
Colonel IMMENHAUSER.

*(Traduit de l'allemand par le capitaine d'E.-M.-G.
Friederich.)*



5 a

Texte sous 5 e.



5 b

Texte sous 5 e.



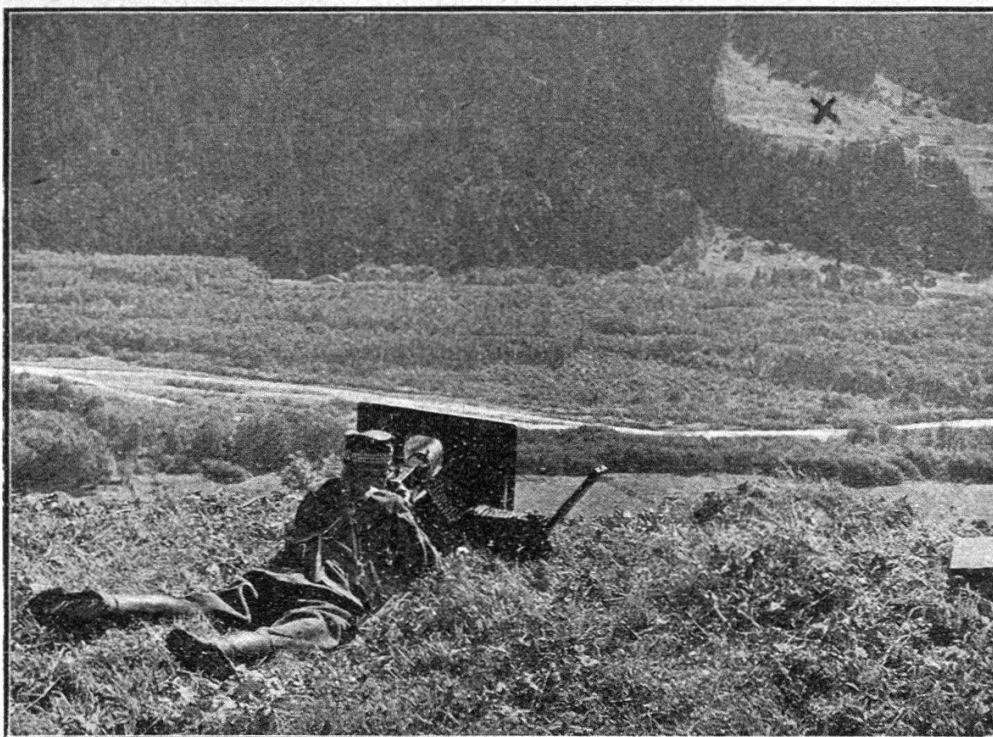
5 c

Texte sous 5 e.



5 d

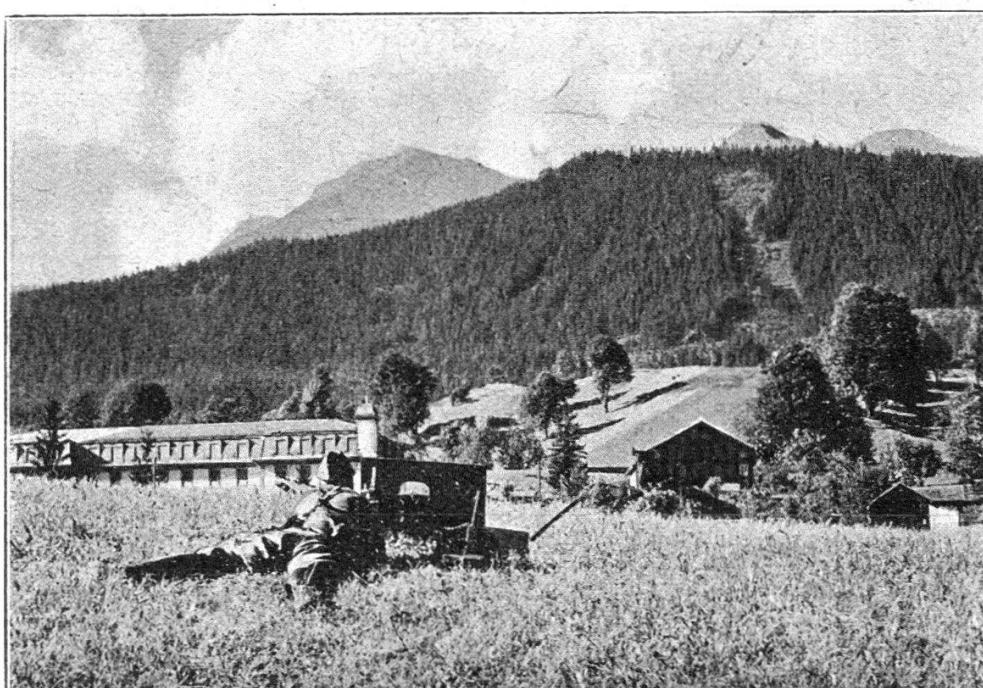
Texte sous 5 e.



5 e

5 a, b, c, d, e. Änderung der Stellung des auf einer militärischen Krete befindlichen Schützen beim Schiessen mit starker Depression bis zu leichter Elevation. a Starke Depression zur Bestreichung des Ganges vor der Stellung. b. Das maskierte Maschinengewehr vom Gang aus gesehen. c. Schwache Depression zur Bestreichung des rechten Ufergehölzes der Lütschine. d. Feuerabgabe auf den ersten, unteren Waldrand (X) am jenseitigen Ufer. e. Feuerabgabe auf den zweiten, unteren Waldrand (X) mit leichter Elevation.

Changement de la position du tireur qui se trouve sur la pente militaire d'une crête quand il tire avec une forte dépression et une faible élévation. a. Forte dépression pour balayer la pente devant l'emplacement. b. La mitrailleuse masquée vue depuis la pente. c. Faible dépression pour balayer les buissons sur la rive droite de la Lütschine. d. Tir contre la première lisière inférieure (X) de la forêt sur la rive gauche de la Lütschine. e. Tir contre la seconde lisière inférieure (X) de la forêt sur la rive gauche de la Lütschine.

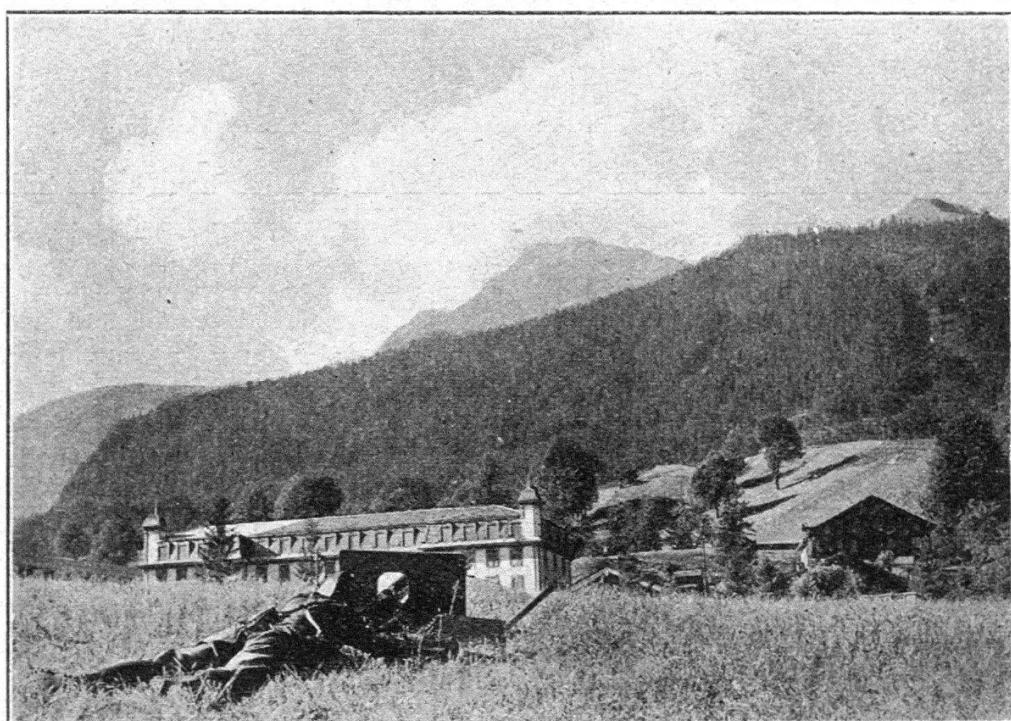


6 a

Texte sous 6 c.



6 b



6 c

6 a, b, c. Änderung in der Stellung des Schützen beim Schiessen mit starker Elevation (das Gelände muss hinter dem Schild nach rückwärts abfallen). a. Bestreichung des Vorgeländes, b. des unteren Waldrandes, c. der Waldlichtung und des darüber befindlichen Gipfels (der Körper des Schützen schiebt sich nach rückwärts.)

Changement de la position du tireur quand il tire avec une forte élévation (le terrain doit descendre derrière le bouclier). a. Balayer l'avant-terrain, b. tirer contre la lisière inférieure de la forêt, c. balayer la clairière et le sommet qui se trouve en dessus (le corps du tireur se porte en arrière).